

Sous la direction de
Jacques Bouineau

LE DROIT INTERNATIONAL

Aspects politiques

Volume 1

Textes réunis par Burt Kasparian



MEDITERRANÉES

L'Harmattan

Méditerranées
Dirigée par Jacques Bouineau

La nouvelle collection « Méditerranées » a pour objectif de s'intéresser au dialogue nord-sud en mettant en avant les racines culturelles méditerranéennes qui portent vers un réel rapprochement des deux rives.

Les études se feront dans deux directions : d'une part la notion de romanité, d'autre part celle de culture méditerranéenne. La romanité est constituée par la formation des modèles juridiques, politiques, sociaux et artistiques qui composent les assises de l'empire romain, ainsi que par les créations issues de cet empire. Ce double mouvement, antérieur et postérieur à Rome, qui a uni autour du *mare nostrum* l'ensemble des terres méditerranéennes, exprime une des originalités de la Méditerranée et permet de rapprocher des cultures qui, dans le monde contemporain, oublient souvent ce qu'elles portent en commun.

Par ailleurs une réflexion en ce sens pousse à considérer sous un nouvel angle les assises de la construction européenne. L'Europe est en effet radicalement différente dans les terres méridionales pétries de romanité et dans les terres septentrionales qui en furent moins imprégnées.

Déjà parus

- Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *La Laïcité*, 2013.
Nasser SULEIMAN GABRYEL, *Sociologie politique du Maroc*, 2013.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *La Laïcité et la construction de l'Europe*, 2012
Laurent REVERSO (sous la dir.), *Constitutions, Républiques, Mémoires. 1849 entre Rome et la France*, 2011.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Pouvoir civil et pouvoir religieux entre conjonction et opposition*, 2010.
Laurent HECKETSWEILER, *La fonction du peuple dans l'Empire romain. Réponses du droit de Justinien*, 2009.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Personne et res publica*, Volumes I et II, 2008.
Laurent REVERSO (textes réunis par), *La République romaine de 1849 et la France*, 2008.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *Enfant et romanité*, 2007.
Jacques BOUINEAU (sous la dir.), *La famille*, 2006.

In memoriam

1962. La déchirure. Rencontre violente avec le défi de la vie. Marie-Luce Pavia perd cette année-là ses racines.

La blessure qu'elle ressent conforte les idées qui sont déjà les siennes : la violence n'est pas une solution ; seule la main tendue, la compréhension des différences et l'acceptation de ce qu'est l'autre peuvent et doivent constituer la trame de l'existence.

Femme d'idéal, éprise de liberté, ne se satisfaisant jamais de la facilité, Marie-Luce s'engage sur un chemin qu'elle ne quittera pas. Celui des droits de l'individu.

Cette tournure d'esprit personnelle oriente ses travaux. Elle s'intéresse d'abord à la technique constitutionnelle dans ce qu'elle peut apporter de défense aux hommes. Ainsi privilégie-t-elle l'étude du Conseil constitutionnel. Le raisonnement juridique de Marie-Luce constituait un modèle pour ceux qui l'écoutaient ou la lisaient. Elle y faisait preuve d'une implacable rigueur et ne proposait une hypothèse qu'après avoir vérifié toutes les composantes de la problématique. Elle n'imposait pas ses résultats, mais offrait un ensemble de conclusions sans failles.

Très vite, elle s'est également tournée vers l'étude des droits fondamentaux. Dans l'émergence progressive des générations de ces droits, elle voyait se profiler une humanité nouvelle. Les attributs accolés aux êtres ne suffisaient pas à son point de vue à constituer des différences de nature. L'être humain n'était pour elle ni fissible, ni superficiel. Il s'agissait à ses yeux de le défendre et de lui permettre d'advenir, quelque attribut dont on puisse le parer par ailleurs.

En raison de cette ouverture aux autres, elle repoussait les cloisonnements étanches entre les disciplines, bien avant l'heure de la pluridisciplinarité. Son amour de l'histoire était connu. Elle ne voyait pas dans celle-ci un exotisme de bon aloi, ni une justification idéologique. Elle y traquait une organisation différente des rapports juridiques dans

des temps révolus qui constituaient autant d'espaces à mettre en perspective. C'est ainsi qu'elle s'enthousiasma dès le départ, à une époque où les soutiens étaient peu nombreux, pour la démarche de « Méditerranées ». Elle avait assisté à la réunion constitutive chez M. Szramkiewicz, à Paris, et avait accepté de prendre la poste de trésorière de l'association. Elle fut une des plus fidèles au cours de nos rencontres et ses développements étaient toujours attendus.

Ouverte à plusieurs disciplines, elle ne se contentait pas d'être une théoricienne. Désireuse de mettre en pratique son engagement, elle a pris des risques réels. Elle m'a souvent parlé des cours qu'elle était allée faire au Rwanda, juste après le génocide, à un moment où le pays était loin d'être pacifié et où les horreurs gisaient sur le bord des routes. Elle en était revenue bouleversée.

Je retiendrai d'elles deux engagements qui ont marqué sa carrière et apporté une pierre dans la construction d'une humanité meilleure. Tout d'abord, elle a activement participé à la création de Juristes sans Frontières. Animée du même idéal que ceux des médecins qui ne suivaient que le serment d'Hippocrate pour soulager la misère, elle a déployé une énergie infatigable pour traquer certains criminels d'ampleur internationale et contribuer à les faire traîner devant les juridictions compétentes. Ensuite, au moment de la chute du mur de Berlin, elle a mis sur pied un programme Tempus-Phare destiné à aider la Bulgarie à se mettre aux standards européens en matière d'enseignement du droit. Je l'ai accompagnée pendant cinq ans dans ce projet, qui était au départ prévu pour n'en durer que trois, mais que les autorités de Turin avaient prolongé devant la qualité exceptionnelle de ses résultats.

A elle qui aimait tant l'histoire, je dédie la figure d'Antigone. Comme Antigone, Marie-Luce ne pliait pas, ne cédait pas, elle affrontait le destin en le défiant. Elle le faisait en toute humilité, avec une probité, un sens de l'honneur et une conscience professionnelle qui forçaient le respect et l'admiration.

Jacques Bouineau

Jacques Bouineau
Editorial

Burt Kaspan
*La question
Nouvel Es*

Philippe Ab
*Les obligations
archives et
J.-C.)*

Laurent He
*« Juris re
formule en*

Nasser Sulei
*Anthropologie
classique*

Hassan Abd
Le droit de

Sommaire

Jacques Bouineau

Editorial..... 11

Burt Kasparian

*La question du droit de la guerre dans les sources égyptiennes du
Nouvel Empire*..... 15

Philippe Abrahami

*Les obligations militaires entre alliés d'après le témoignage des
archives de Mari de l'époque paléo-babylonienne (ca 1810-1761 av.
J.-C.)*..... 43

Laurent Hecketsweiler

*« Juris religiosissimus ». Observations sur la dévitalisation de la
formule en droit*..... 71

Nasser Suleiman Gabryel

*Anthropologie politique des altérités : l'ordre narratif de l'Islam
classique et ses « Autres »*.....115

Hassan Abdelhamid

Le droit de la paix dans la pensée musulmane classique.....135

entre en
à une
rche de
re chez
oste de
de nos

être une
le a pris
lée faire
tait loin
Elle en

rière et
re. Tout
es sans
qui ne
elle a
ampleur
dictions
le a mis
rie à se
droit. Je
départ
avaient

ntigone.
ffrontait
probité,
aient le

ouineau

Editorial

Jusqu'à la fin du Moyen Age, on assiste à un dialogue méditerranéen en matière de droit international entre les hommes qui incarnent le pouvoir et les institutions qu'ils font naître. Les catégories intellectuelles suivent le modèle familial et le vocabulaire des relations entre Etats suit le vocabulaire de la parenté.

Tout comme à l'intérieur des cadres étatiques au demeurant. A Mari ou en Egypte, on crée des parentés d'essence institutionnelle, comme s'il n'y avait pas de solution de continuité entre les différents groupes, emmenés par un chef, qui reste le père de ceux qu'il commande.

Rome et son Empire confortent ces liens entre sphères privées et publiques, entre ciel et terre. Jupiter est la clef de compréhension de l'hégémonie romaine. Car toutes ces institutions publiques, qu'elles soient des cités-Etats ou des empires, se déclinent au même diapason : elles sont éternelles, puisque voulues par des dieux, qui changent certes de noms et de visages, mais dont la fonction que les hommes leur assignent demeure identique.

Ni le temps ni l'aire géographique ne modifient sérieusement cette logique. Le regard porté sur l'islam offre un panorama comparable à ce qui vient d'être vu. Dès lors, la question qui se pose prend une allure de triptyque : quel est l'individu qui agit au sein de ces relations internationales, dans quel cadre intervient-il, comment voit-il les autres ?

On sait que pour les Grecs la conduite de soi-même, de la famille et de la cité obéissait à la même logique, au même mouvement, et surtout aux mêmes qualités morales, en premier lieu le fait de se tenir écarté de l'*hybris*. L'individu ne subit donc pas de variation selon ses différentes

fonctions. Il est un tout en harmonie avec l'environnement. Pourtant, entre la *persona* et l'*hybris*, vient s'intercaler la sensibilité, le monde des sentiments que Platon cherche à tout prix à canaliser, mais qu'il ne suffit évidemment pas d'écarter d'un revers d'idée. Ces Méditerranéens sont donc forgés de la même trempe : une *persona* agissant au sein d'un espace lui aussi ritualisé.

Car ce cadre semble de prime abord polymorphe : qu'y a-t-il de commun entre un Empire à prétention universelle, une cité-Etat et *Dār el-islam* ? Ceci que dans toutes ces institutions méditerranéennes, l'homme y occupe une fonction ritualisée et officielle qui lui trace sa trajectoire. Le cadre se présente comme l'écrin d'un ou de plusieurs dieux, mais cela ne suffit pas à créer la spécificité, tant il est vrai que les espaces scandinaves (pour ne pas sortir de l'aire euro-méditerranéenne) sont eux aussi sous la vigilance des dieux locaux avant la christianisation. Ce n'est pas le cadre qui change, ce sont les hommes qui s'y meuvent.

Dès lors la question de l'autre devient centrale et cruciale. L'autre se définit bien sûr par rapport à un étalon référentiel dont le pivot est le chef de *gens*. Et donc l'autre va être perçu en fonction de ce qu'il semble eu égard à sa position sociale et politique. Le regard ne stigmatise l'altérité que parce qu'il discerne une fonction et non pas une réalité humaine.

Or pourtant la dimension humaine traverse ces millénaires. Nous évoquons à l'instant les réflexions de Platon, il faut aussi avoir présentes en mémoire les paroles de toutes les religions quand elles évoquent l'homme : elles s'efforcent de parler à son cœur et à sa sensibilité bien plus qu'à sa fonction, même si celle-ci affleure souvent. Et tous les enseignements philosophiques de cette longue période établissent une distinction très nette entre les états de paix et de guerre.

La paix exprime l'équilibre. Elle prend le visage de l'harmonie qui procède de la raison et du Vrai. Les phénomènes de domination qu'elle induit ne sont jamais perçus comme arbitraires, mais au contraire passent

Pourtant,
monde des
ne suffit
éens sont
sein d'un

a-t-il de
at et *Dâr*
anéennes,
i trace sa
plusieurs
ai que les
anéenne)
anisation.
uvent.

L'autre se
est le chef
semble eu
e l'altérité
aine.

res. Nous
présentes
évoquent
bilité bien
t tous les
issent une

monie qui
on qu'elle
re passent

pour légitimes, dans la mesure où ils entraînent avec eux les dieux, les chefs de *gentes* et tout l'ordre institutionnel.

La guerre est, elle, à double visage. S'agit-il d'une guerre juste, elle n'est que le versant armé de la paix, l'expression de la même Vérité avec des mots qui changent, simplement, parce que la Vérité ne se divise pas plus que le point en géométrie. Et si plusieurs Vérités s'affrontent, il convient de n'en laisser qu'une sur le trône de la majesté institutionnelle qui commandera à l'ordre international. S'il s'agit en revanche d'une guerre injuste, elle grimace d'*hybris* et doit, au nom de la Vérité, être rejetée.

Qui définira la Vérité ? Celui qui détient le pouvoir et se sert de sa force pour définir la légitimité du monde et des institutions. L'apport de Rome est ici capital, qui unit le droit et la religion et se dote d'outils conceptuels, précieux pour les siècles à venir.

Jacques Bouineau

LE DROIT INTERNATIONAL

Aspects politiques

Grâce à cinq exemples tirés des plus grandes civilisations méditerranéennes aux époques antique et médiévale, les contributeurs au présent volume invitent à réfléchir sur la recomposition contemporaine de l'espace méditerranéen et sur le droit international qui s'y applique.

Ces cinq exemples sont empruntés à l'Égypte ancienne, à Mari, à Rome et à l'islam, avec bien sûr en filigrane le souffle de la philosophie grecque.

Ils invitent le lecteur à s'interroger sur les piliers de la Méditerranée dans le jeu des relations entre les hommes et les institutions. Ils proposent de découvrir l'essence des réponses juridiques et politiques au-delà de la diversité des messages. Ils suggèrent d'oser une nouvelle réflexion sur l'homme.

Les aspects politiques du droit international seront abordés sous un autre angle dans un second volume.

Agrégé des facultés de droit et docteur en histoire médiévale, Jacques Bouineau a été successivement professeur aux universités de Poitiers, puis de Paris X – Nanterre, chargé de cours à l'université de Paris V, professeur associé aux Écoles de Coëtquidan-Saint-Cyr, professeur invité à l'université d'Aïn-Shams (Le Caire) et Pablo de Olavide (Séville). Directeur de la revue, puis de la collection « Méditerranées » (L'Harmattan), il a dirigé l'Institut de droit des affaires internationales du Caire. Il est actuellement professeur à l'université de La Rochelle et directeur du Centre d'études internationales sur la Romanité.

ISBN : 978-2-343-04661-7
16,50 €

